



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

Courriel : fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Site syndicat national : <http://www.fo-dgfip.fr/>

LIMINAIRE DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 17 septembre 2015

Monsieur le Président,

La loi NOTRÉ et la montée en charge de l'intercommunalité qui en découle donne l'opportunité au Directeur Général d'accélérer la démarche stratégique, en anticipant les effets de ces textes sur le maillage territorial du réseau des postes comptables.

La DGFIP veut ainsi adapter le réseau à la nouvelle carte des régions. En ce sens le rapport de l'IGF de mai 2015 préconise de dynamiser le réseau, par notamment la création d'entités régionales et d'agences comptables, menaçant ainsi la séparation de l'ordonnateur et du comptable et le statut.

De ce fait, à l'ordre du jour du présent CT, figurent pour avis les fusions de la trésorerie de Plouaret avec celle de Plestin et celle de Lézardrieux avec le SIP de Paimpol et la trésorerie spécialisée de Paimpol.

Pour **FODGFIP22**, il ne faut pas oublier que cela découle de l'actuelle ASR (Adaptation des Structures du Réseau) qui agit comme un véritable plan social d'une ampleur inégalée en supprimant les postes C4, en regroupant aussi les SIE, SIP, SPF, en spécialisant les postes gérant les hôpitaux pour se caler sur la future carte intercommunale issue de la réforme territoriale.

Comme vous le soulignez vous-même, ces fusions se font dans la « concertation ». Les élus du ressort territorial de la trésorerie de Plouaret ont manifesté leur opposition marquée à la fermeture de tout service public de proximité en milieu rural. Les élus de Lézardrieux ont manifesté une opposition de principe à la fermeture du service public.

Comment est-il possible de passer outre la volonté des élus de la République ?

Malgré une non concertation des organisations syndicales, l'intersyndicale Solidaires, **FODGFIP** et CGT s'est organisée pour manifester son opposition à la destruction du service public de proximité et du maillage territorial.

FODGFIP22 s'oppose et va continuer de s'opposer à toute fermeture de trésorerie C4 et à tout regroupement de SIE, SIP et SPF.

En ce qui concerne Etables-sur-Mer, comment pensez-vous gérer le passage d'une trésorerie mixte à une trésorerie spécialisée où les usagers auront les mêmes demandes de services qu'aujourd'hui. ?

Pour nous **FODGFIP22**, il est inadmissible de voir continuer se décliner les suppressions d'emplois dans notre administration. Il s'agit bien entendu de revendiquer le maintien de toutes les structures et les missions accompagnées de l'exigence de pourvoir aux emplois conséquents.

Que dire de la création des caisses uniques dans les grands sites dans le cadre du plan national de réduction de la circulation des espèces. Pouvez-vous seulement imaginer que cela va simplifier la vie des usagers et des services ? Combien d'allers et retours entre la caisse unique et les services pour prendre en compte une demande de renseignements ou payer un timbre amende ?

FODGFIP22 dénonce également la perte de droits du nouveau statut des EDR.

Enfin **FODGFIP22** s'oppose au projet d'accord PPCR dans son intégralité. Il y est ainsi précisé que la mobilité entre employeurs sera fluidifiée par une plus grande transparence des vacances d'emplois, les bourses d'emplois seront articulées entre les trois versants de la fonction publique.

Vous ne niez donc pas que toutes les annonces et réformes qui sont en train d'être mises en place, sont la conséquence du pacte de responsabilité, de la réforme territoriale et de ses déclinaisons en cours au sein du ministère ou des directions tels la PPCR, la fermeture des sites, les réformes de structures et l'attaque du statut.

Pour FO Il n'y a pas de République sans service public et Il n'y a pas de service public sans agents du service public

FO-DGFIP revendique :

- **retrait du pacte de responsabilité,**
- **l'attribution du budget nécessaire à l'exercice de nos missions**
- **la reconnaissance des qualifications des agents**
- **le maintien des plans de qualifications ministériels**
- **le dégel du point d'indice et la fin du blocage des salaires**
- **la non application du rapport Pêcheur**
- **L'arrêt immédiat de la démarche stratégique, prétexte aux futures suppressions d'emplois, à la réduction du réseau et à la restructuration des missions financières comme fiscales.**
- **Le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et le maintien des statuts particuliers.**
- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP**